



Déclaration de la FSU à la CAPA second degré enseignants, CPE, PsyEN Contestation des avis des rendez-vous de carrière du 07 mars 2024.

Mesdames et Messieurs,

Nous, représentantes et représentants des personnel·les d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré, élu·es sur la liste des syndicats de la FSU, espérons que la consultation de cette instance ne sera pas pour l'administration un simple acte formel mais permettra réellement une discussion contradictoire sur l'appréciation de la valeur professionnelle de nos collègues. En effet ce n'est certainement pas sans raison, qu'au terme d'un parcours long et complexe nos collègues ont saisi cette CAPA de contestation. Si la loi de 2019 de transformation de la fonction publique, dont nous continuons à demander l'abrogation, laisse peu d'espace à l'échange, nous sommes néanmoins pleinement déterminé·es à défendre les dossiers et nous espérons que nos débats feront évoluer les avis portés. Non pas pour encombrer le travail de l'administration, mais bien parce que nous sommes convaincu·es que l'échange contradictoire sur les cas individuels éclaire utilement la gestion collective des carrières. Nous demandons une étude de tous les avis qui ont été portés en dehors d'un rendez-vous de carrière, ainsi que de statistiques sur la présente CAPA :

- pour chaque corps, le nombre d'évaluations, avec la répartition F/H ;
- pour chaque corps, la répartition des appréciations finales avant recours gracieux, et cela pour chacun des 3 rendez-vous de carrière et avec la répartition F/H ;
- pour chaque corps, le nombre de recours gracieux, le nombre de refus, et cela pour chacun des 3 rendez-vous de carrière.

S'agissant des rendez-vous de carrière et de l'évaluation en général, les syndicats de la FSU ont reçu mandat des personnel·les qu'ils représentent de ne pas accepter l'opacité mais au contraire d'exiger la plus grande transparence et équité possible. La nouvelle classe exceptionnelle ne va absolument pas dans ce sens. Si nous nous félicitons de la suppression des viviers et du contingentement du grade, de la mise en place d'un ratio promu·es/promouvables dont nous espérons qu'il sera à la hauteur des attentes de nos professions, nous ne pouvons que regretter l'absence de barèmes et dénoncer la mise en place d'une procédure discrétionnaire qui laisse la main aux évaluateurs et évaluatrices primaires (chef·fes d'établissement et inspecteur·trices) sans examen en CAP, et sans possibilité de recours. La FSU s'oppose à cette conception managériale de la classe exceptionnelle et revendique que ce grade devienne un débouché de carrière pour toutes et tous, comme nous l'avons obtenu pour la Hors Classe lors de l'accord PPCR de 2017. Dans ce cadre nous demandons que les services du rectorat, qui vont bientôt

lancer la campagne classe exceptionnelle 2024, veillent à ce que les promotions bénéficient prioritairement aux collègues qui ont consciencieusement fait leur travail tout au long de leur carrière et atteint le dernier échelon de la Hors Classe. En outre une attention particulière pourrait-être portée aux collègues aux 5 et 6ème échelons de la Hors Classe et qui sont à 2 ans et moins de l'âge d'ouverture des droits à pension.

Nous rappelons enfin que les personnel·les que nous représentons demandent une hausse significative du salaire indiciaire, sans contrepartie. La valeur du point d'indice doit être corrigée et ré-indexée sur l'inflation. L'Éducation Nationale est une institution de la République et il est essentiel que l'État employeur paye à sa juste valeur le travail des agent·es qualifié·es, cadres A de la fonction publique dont la Nation a besoin pour former sa jeunesse et préparer son avenir.

Nous souhaitons à toutes et tous une bonne CAP, en espérant qu'elle va être l'occasion d'un dialogue constructif.